

Réforme CRPE 2022

Note à l'attention des candidats

La réforme du Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles est entrée en application depuis le 1^{er} septembre 2021 pour la session 2022.

Ce qui change :

1) Les modalités d'inscription (concours externes uniquement) :

- CRPE externe public standard
- CRPE externe public spécial langue régionale
- CRPE externe privé

A partir de cette session les candidats devront justifier soit :

- D'un Master (bac+5)
- D'une 1^{ère} année de Master validée (bac+4) accompagnée d'une inscription en 2^{ème} année de Master
- D'une dispense de diplôme : mère ou père de 3 enfants et sportif de haut niveau

Pour les autres concours les conditions d'accès restent les mêmes :

- 2nd concours internes standard et spécial langue régionale : licence + 3 ans dans la fonction publique
- 3^{ème} concours : 5 ans dans le secteur privé sans condition de diplôme
- 1^{er} concours interne (CIRPE) : instituteurs(rices) titulaires + 3 ans d'exercice dans la fonction

2) Les nouvelles épreuves pour l'ensemble des concours (sauf le CIRPE) :

a) Epreuves d'admissibilité

1. Epreuve écrite de français : durée 3h / coef. 1 / notée sur 20 / note ≤ 5 éliminatoire

L'épreuve prend appui sur un texte littéraire ou théorique relativement court (400 à 600 mots).

- **1ère partie** : étude de la langue permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat
- **2ème partie** : lexique et compréhension lexicale
- **3ème partie** : réponse à une question sur le texte sous forme d'un développement structuré

Les nouveautés :

- on passe d'une épreuve de 4h à une épreuve de 3h
- Il n'y a plus de partie didactique, l'épreuve est centrée sur les connaissances disciplinaires

2. Epreuve écrite de mathématiques : durée 3h / coef. 1 / notée sur 20 / note \leq 5 éliminatoire

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants afin de vérifier les compétences disciplinaires du candidat. Disparition de la partie didactique.

Utilisation de la calculatrice : à partir de la session 2022, seules les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique sont autorisées.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices. L'utilisation d'une calculatrice non conforme aux caractéristiques techniques mentionnées ci-dessus est assimilable à un cas de fraude.

L'utilisation de tout module ou extension enfichable ainsi que de tout câble, quelles qu'en soient la longueur et la connectique, est interdite.

3. Epreuve écrite d'application : durée 3h / coef. 1 / notée sur 20 / note \leq 5 éliminatoire

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- Sciences et technologie
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique **
- Education musicale, arts plastiques, histoire des arts **

Pour chaque sujet :

- Le candidat devra répondre à une ou plusieurs questions permettant d'évaluer ses connaissances disciplinaires
- Le candidat devra s'atteler à la conception et/ou à l'analyse d'une ou plusieurs séquences d'apprentissage.

** Pour les sciences humaines et les arts, une commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements.

4. Epreuve écrite en langue corse : durée 3h / coef. 1 / notée sur 20 / note \leq 5 éliminatoire

L'épreuve comporte trois parties :

- Commentaire d'un texte en langue régionale
- Traduction d'un texte en langue régionale accompagnée de questions de grammaire
- Commentaire d'un document pédagogique (document pour l'enseignant, document pour l'élève, production d'élève)

b) Epreuves d'admission

1. Epreuve de leçon : préparation : 2h / interrogation : 1h / coef. 4 / notée sur 20 / note éliminatoire : 0

L'épreuve de leçon s'articule autour des deux matières principales que sont le français et les mathématiques.

L'accent est mis sur la didactique et la pédagogie puisqu'elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement dans chacune des deux matières.

Déroulé de l'épreuve :

- Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon. Pour chaque sujet, le candidat s'appuie sur un dossier de 4 documents maximum de nature variée : supports pédagogiques, extrait de manuels scolaires, programmes, production d'élèves
- Le candidat dispose d'une préparation de 2h
- Il présente au jury les 2 séances d'enseignement
- Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de se faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

L'épreuve dure 1h et est découpée en 2 parties : français et mathématiques

Chaque partie dure 30 min avec 10 à 15 min d'exposé suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de 15 à 20 min en fonction du temps restant.

Sujets	Préparation 2h	Interrogation 1h	
Le jury soumet aux candidats 2 sujets de leçon Pour chaque sujet le candidat peut s'appuyer sur un dossier de 4 documents max : support pédagogique, extrait de manuels scolaires, extrait de programmes, production d'élève...		Français 30 min Présentation d'une séance d'enseignement : 10 à 15 min Entretien avec le jury : temps restant (15 à 20 min)	Mathématiques 30 min Présentation d'une séance d'enseignement : 10 à 15 min Entretien avec le jury : temps restant (15 à 20 min)

2. Epreuve d'entretien

Préparation : 30 min / interrogation : 1h05 / coef. 2 / notée sur 20 / note éliminatoire : 0

L'épreuve comporte deux parties :

- L'éducation physique et sportive notée sur 10 d'une durée de 30min
- L'entretien de motivation noté sur 10 d'une durée de 35min

EPS : le jury fournit un sujet qui propose un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance. C'est au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation d'apprentissage qu'il présente au jury.

Le candidat fait un exposé d'une durée de 15 min maximum.

Il s'en suit un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette épreuve.

L'entretien permet de mesurer l'étendue des connaissances du candidat sur les thèmes suivants : le développement et la psychologie de l'enfant, la sécurité, les enjeux de l'EPS à l'école...

Notation	Durée 30min	Contenu Le jury fournit un sujet qui propose un contexte d'enseignement + un objectif d'acquisition
EPS /10	15 min max	<p align="center">Exposé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat choisit le champ d'apprentissage + l'APSA et présente une situation d'apprentissage.
	Tps restant	<p align="center">Entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec le jury pour la durée restante impartie. <p>Objectif : mesurer les connaissances du candidat sur les thèmes suivants : développement psychologique de l'enfant, sécurité, enjeux de l'EPS à l'école</p>

Motivation et connaissance du service public :

Cette partie se déroule en 2 temps :

- Dans un 1^{er} temps, le candidat se présente (pendant 5 min maximum). Au préalable, il remet à la DEC une fiche de renseignements sur laquelle figure son parcours universitaire et professionnel. Le jury dispose de cette fiche qui n'est pas notée.

Cette présentation donne lieu à un échange de 10 min avec le jury

- Dans un 2^{ème} temps, le candidat est soumis à deux mises en situation professionnelle : l'une sur l'enseignement et l'autre sur la vie scolaire.

A travers ces mises en situation, le jury évalue la capacité du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, etc.) à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

La durée totale de ces mises en situation est de 20 minutes.

Notation	Durée 35 min	Contenu Le jury fournit un sujet qui propose un contexte d'enseignement + un objectif d'acquisition
Entretien /10	15 min	<p align="center">Présentation du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat présente pendant 5 min son parcours universitaire et professionnel → Fiche individuelle de renseignement - Échange de 10 min avec le jury à partir de cette présentation
	20 min	<p align="center">Mises en situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une sur l'enseignement • Une sur la vie scolaire <p>Objectif : évaluation de la capacité du candidat à s'approprier les valeurs de la République et les exigences du service public, à les faire connaître et les faire partager.</p>

3. Epreuve facultative en Langue Vivante Etrangère : préparation : 30 min / interrogation :30 min / notée sur 20 / pas de note éliminatoire

Le candidat indique lors de son inscription sa participation à cette épreuve facultative en sachant que le niveau de langue attendu correspond au niveau B2.

Comme toute épreuve facultative, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Le candidat a le choix entre 4 LVE : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé.

- Le candidat commence par se présenter rapidement puis **présente un document** fourni par le jury. Il peut s'agir d'un document didactique ou pédagogique, n'excédant pas deux pages (production d'élève, extrait de programme...).

Cette partie dure 10 minutes maximum et se déroule dans la LVE choisie.

- S'ensuit un exposé de 10 minutes, en français, au cours duquel le candidat explique **de quelle manière il pourrait inclure et exploiter le document dans une séance ou une séquence pédagogique**.
- Cet exposé est suivi d'un échange de 10 min dans la LVE choisie.

4. Epreuve en langue régionale

Elle se déroule en 2 temps : un exposé de 25 min et un entretien avec le jury de 15 min

Le jury fournit au candidat un dossier composé de documents écrits et/ou audiovisuels relatifs à la culture et à la langue corse.

- Le candidat commence par un exposé de 15 min max en langue corse à partir de ces documents. Il présente ensuite en français pendant 10 minutes, une utilisation de ces documents dans une séquence ou une séance d'enseignement à expliciter.
- Enfin un entretien a lieu avec le jury en langue corse sur l'exposé du candidat et sur ses motivations à enseigner en langue régionale.